



Comité Technique Ministériel

Compte rendu du CTM du 11 décembre 2020

Un CTM de repli en 49 minutes

Présidé par la SGA Isabelle SAURAT, le CTM du 11 décembre 2020 s'est tenu sous la forme d'audioconférence. La séance a débuté à 9h00 pour se terminer à 9h49.

A l'ordre du jour, le point sur la réforme « Organisation Centrale du Ministère » (OCM) rejeté le 2 décembre par l'ensemble des Organisations Syndicales, ainsi que le point en découlant concernant les créations des Comités Techniques Spéciaux (CTS) des trois services, Service Industriel de l'Aéronautique (SIAé), Service des Essences des Armées (SEA) et Service Interarmées des Munitions (SIMu).

Sur le point réforme OCM :

L'historique des changements de structures au sein de notre ministère conduit bien trop souvent vers des externalisations avec des cadeaux toujours plus juteux aux industriels privés. Si la transformation ne semble pas avoir d'impact sur le fonctionnel, en apparence, **la CGT** est inquiète quant au devenir de ces services.

Le jeudi 10 décembre, l'État-Major des Armées a présenté aux organisations syndicales la manœuvre de transformation du Commandement des Armées (cf. annexe). Si cette présentation a suffi à faire changer l'avis de certaines organisations syndicales, pour les élus **CGT**, sur le fond, rien n'a bougé ! Les quelques retouches apportées au texte ne modifient en rien son contenu global, **la CGT a voté contre** cette réforme.

Sur le point création des CTS :

S'il est bien évidemment normal que des instances représentatives du personnel se substituent à l'identique aux actuels Comités Techniques de Réseaux (CTR), les réorganisations permanentes, notamment au SIMu, SEA et SIAé, ont une incidence sur les instances représentatives. **La CGT** ne comprend pas le but de la manœuvre qui laisse présager d'un avenir encore plus sombre pour le dialogue social.

Suite à la lecture des documents fournis par l'EMA, **la CGT** a interrogé l'Administration sur un potentiel retour du SIAé dans le périmètre du CTR de l'Armée de l'Air, aux élections de 2022. Devant les réponses évasives et face à un manque de clarté bien trop souvent récurrent, dans l'intérêt des personnels et fidèle à ses positions, **la CGT a voté contre** ces textes.

En conclusion, un CTM expéditif pour faire valider des textes qui auront des conséquences désastreuses pendant des années, l'Administration a atteint son objectif, tout faire passer pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier répondant ainsi aux exigences de la Ministre sur les réformes engagées par le gouvernement.

Les élus CGT* : Virginie PARENT, Stéphane RIOU, Tania MARIN, Frédéric MATHIEU, Sophie AMBROSETTI, Clément JEHAN

LA TRANSFORMATION DU COMMANDEMENT DES ARMÉES : TRANSVERSALITÉ ET SUBSIDIARITÉ

